



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DE_020_2026
Séance du 28 avril 2026

Membres en exercice : 11	Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 21 heures 00, le Conseil Municipal de Sabarat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Laurent MILHORAT
Présents : 10	
Absents : 1	
Représentés : 0	Présents : Laurent MILHORAT, Carole LACANAL, Didier REY, Patricia BARRE, Michel VERGE, Frédéric JOURDAN, Agnes BAQUIE, Stéphanie BRIERE, Jean-Philippe LAC, William ESQUIROL
Votants : 10	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Représentés :
	Absents : Jean-François THEUILLON
	Secrétaire de séance : Carole LACANAL
	Date de la convocation : 23 avril 2026

Objet : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions posées par l'article 1650 du Code Général des Impôts :

- personnes proposés en tant que délégués titulaires :

M. Didier REY, Mme Patricia BARRE, M. Michel VERGE, M Frédéric JOURDAN, M. LAC Jean Philippe, M. Bernard CROUZET, Mme Magnolia PONS, M. Patrick RHODES, Mme Hélène VERGE, M. Fabrice GALIZZI, M. Joseph PUIGCERNAL, M. Jean Paul BAQUIE.

- personnes proposés en tant que délégués suppléants:

M. Carole LACANAL, M. Agnès BAQUIE, Mme Cécile LAPORTE, Mme Stéphanie ESQUIROL, M. Jean-François THEUILLON, M. Alain VIGNAUX, Mme Christophe DUPONT, Mme Muriel TAPIE, Mme REY Céline, Mme

Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de réception de l'AR: 11/05/2026

009-210902532-DE_020_2026-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
Carole LACANAL

Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le 1 1 MAI 2026
après dépôt en Sous-préfecture le 1 1 MAI 2026
après publication ou notification le 1 1 MAI 2026

A Sabarat, le 28 avril 2026

Le Maire,
Laurent MILHORAT



Date de transmission de l'acte: 11/05/2026

Date de reception de l'AR: 11/05/2026

009-210902532-DE_020_2026-DE

A G E D I